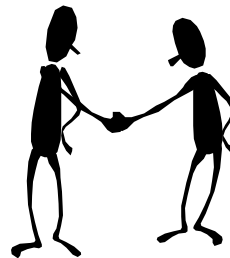


PROJET PÉDAGOGIQUE ACCUEIL DE LOISIRS 10-17 ANS

INGRANDES – LE FRESNE SUR LOIRE

Année 2020– 2021



Date de mise à jour : (23 octobre 2019)
1^{ère} Date de mise en œuvre : 1^{er} septembre 2018

Accueil de Loisirs 10-17 ans

Article 1 : Préambule

La structure se situe allée Maryse Bastié, à Ingrandes-Le Fresne sur Loire.

Elle est gérée par la commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire en lien avec l'Association Espace Jeunes.

Elle propose aux jeunes des temps d'animation.

Elle a reçu l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

L'Accueil de Loisirs 10-17 ans est donc ouvert aux jeunes de 10 à 17 ans, scolarisés à Ingrandes-Le Fresne sur Loire ou non et provenant éventuellement des communes avoisinantes.

La CAF apporte une aide financière aux accueils extrascolaires. La famille informera la structure et les services de la CAF de tout changement de leur situation, pour l'actualisation du quotient familial.

Article 2 : Objectifs éducatifs

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse établi avec la CAF 49, la municipalité participe à la réalisation d'animations en direction de l'enfance et de la jeunesse sur son territoire.

Ces animations ont pour objectifs de :

- Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes, en proposant, sur leur temps libre, des activités sportives, culturelles et de loisirs, variées.
- Permettre l'accessibilité aux activités organisées, à tous, sans discrimination.
- Développer la citoyenneté en encourageant et en accompagnant les actions de protection de l'environnement et de développement de la vie locale.
- Créer du lien intergénérationnel et intercommunal en facilitant les échanges de savoirs enfants/jeunes/adultes et enfants/jeunes/anciens.
- Construire les relations enfants/jeunes/adultes en favorisant la communication et la concertation.
- Garantir la notion de respect, pour tous, à travers le fonctionnement des différents accueils.

Ces animations sont organisées en respectant certains principes d'action :

- Privilégier le partenariat avec les associations locales.
- Rendre ces activités cohérentes et complémentaires des actions éducatives développées en milieu scolaire.
- Soutenir la réalisation des pratiques culturelles, sportives ou de loisirs des enfants et des jeunes.
- Prendre en compte les spécificités des différentes tranches d'âge.
- Développer activement des outils d'information pour que toutes les familles puissent s'intégrer aux actions.

Article 3 : Objectifs pédagogiques

Objectifs éducatifs	Objectifs pédagogiques	Moyens
Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes, en proposant, sur leur temps libre, des activités sportives, culturelles et de loisirs, variées.	Découvrir des nouvelles pratiques culturelles et sportives, Accompagner les jeunes dans la réalisation d'activités en autonomie.	Proposer aux jeunes des jeux collectifs et de coopération, Mettre du matériel à disposition des jeunes, en veillant à leur sécurité. Exemples : matériels cuisine, jardinage, création, bricolage...
Développer la citoyenneté en encourageant et en accompagnant les actions de protection de l'environnement et de développement de la vie locale.	Favoriser les rencontres entre générations, Permettre aux jeunes de mettre en place des actions autour de l'environnement.	Mise en place d'actions d'autofinancement : atelier citoyen, fête de la St Mathieu, Réalisation d'un mini jardin potager.
Construire les relations enfants/jeunes/adultes en favorisant la communication et la concertation.	Organiser des temps de débats et de régulation réguliers, Poser des repères sur les modes de proposition et de prises de décisions collectives.	Mise en place de temps de parole en début et fin de journée, Discussion avec les jeunes et les parents sur les projets à venir.
Garantir la notion de respect, pour tous, à travers le fonctionnement des différents accueils.	Instaurer des relations de confiance, Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble.	Développer l'entraide entre les jeunes, Respecter les règles, veiller à la sécurité des publics accueillis.

Article 4 : Activités

Les activités peuvent être de type sportif, culturel et/ou de loisirs. Elles se déroulent à l'Accueil de Loisirs 10-17 ans, à la salle de sport, au terrain multisports ou à la plage durant l'été. Un planning par période est proposé pour les mercredis et vendredis ainsi que pour les vacances scolaires. Viennent s'ajouter à cela des actions d'autofinancements et des séjours.

Certaines activités sont gratuites (*Préalable du paiement des frais de gestion lors de l'inscription pour y participer*). D'autres sont payantes en fonction de la grille tarifaire en vigueur.

Des sorties sont régulièrement proposées, à raison de une ou deux par période de vacances.

Ponctuellement, l'Accueil de Loisirs 10-17 ans participe à des activités et/ou sorties avec d'autres structures Jeunesse du territoire (COMPA, Loire Layon), ce qui permet de faire des rencontres et d'échanger avec les jeunes et les animateurs, de mutualiser, mais aussi de faire évoluer les animations et les projets.

Les activités et sorties peuvent être à l'initiative des jeunes. Dans ce cas, l'animateur sera un relai et aidera les jeunes dans leurs projets, pour les éléments qu'ils ne maîtrisent pas (finances, déclaration...).

Les parents refusant le transport collectif pour les sorties sont tenus d'en informer la direction.

Article 5 : Projets et séjours

L'Accueil de Loisirs 10-17 ans permet aux jeunes de discuter et de bâtir leurs projets et envies avec les animateurs (passion, études, recherche d'emploi, de stage et de formations, sorties, séjour et autofinancements...).

Plusieurs séjours sont organisés dans l'année. Parfois, des séjours sont organisés en partenariat avec d'autres structures.

Il est possible que les jeunes viennent proposer leurs souhaits de séjours. Dans ce cas, l'équipe d'animation apportera son aide pour concevoir le projet avec eux en expliquant les points importants à ne pas négliger pour réaliser une telle action. Cela comprend la recherche de financements, la participation à des autofinancements, la recherche de lieux, de transports, d'hébergements et d'activités à faire sur place pendant la réalisation du projet.

Article 6 : Autofinancements

Des autofinancements sont organisés via l'Association Espace Jeunes, pour réduire le coût des activités, sorties et séjours.

TABLEAU DES AUTOFINANCEMENTS POSSIBLES

LISTE	Individuel ou participatif	Période	A partir de ...
2 Lavages de voitures	Individuel	Avril et juin	13 ans
Raid Loire en Famille	Participatif	Juin	13 ans
Ateliers citoyens	Individuel	Juillet	13 ans
Vente et nettoyage plage	Individuel	Juillet – Août	13 ans
Jus de pomme	Individuel	Octobre - février	13 ans
...			

Il est possible de créer de nouveaux autofinancements ; de ce fait, les jeunes souhaitant monter un projet peuvent proposer leurs idées. L'équipe d'animation étudiera la faisabilité de telle ou telle nouvelle action et mettra tout en œuvre pour que cela puisse être mise en place.

Article 7 : Rôles de chacun

L'animateur :

Il a pour rôle d'animer.

Il est responsable de la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Il pose un cadre, des limites. Il est bienveillant et valorisant.

Il donne du sens et permet des découvertes.

Il encourage le jeune à être autonome et responsable.

Il est à l'écoute de tous, prend des initiatives.

Il anticipe ses activités, maîtrise les règles de jeux.

Il propose des activités adaptées et sait s'adapter si besoin.

Il communique avec l'équipe (animateurs, directeurs...), est force de proposition.

Le directeur et/ou l'animateur référent :

Il gère les tâches administratives : déclaration jeunesse et sport, CAF, gestion du budget, des commandes, des absences, du logiciel de pointage...

Il gère l'organisation de l'accueil de loisirs.

Il communique avec les animateurs, les jeunes, les parents, les intervenants, adjoint(e) enfance-jeunesse.

Il met en place et suit le projet pédagogique.

Il est garant de la sécurité physique, morale et affective du public accueilli, gère les pharmacies et PAI.

Il a un rôle de formateur. Il doit rendre des comptes à ses supérieurs.

Article 8 : Evaluation

Qualitatifs :

Les réunions d'équipe : elles traitent des aspects plus généraux relatifs au bon fonctionnement des temps d'accueil de loisirs.

Les évaluations d'activités : les activités proposées sont élaborées à partir d'une fiche projet. Cette dernière prévoit l'évaluation de l'activité, elle aide à savoir si elle a plu ou non aux jeunes et à améliorer la préparation des activités suivantes.

Les évaluations des animateurs : chaque animateur passe un entretien individuel d'évaluation dans l'année. Ce temps permet de faire le point sur les savoir-être et savoir-faire, les points forts, les faiblesses et les perspectives de l'animateur.

Pertinence de l'action : les objectifs sont-ils adaptés aux problèmes, au public, au contexte ?

Efficacité de l'action : Les objectifs sont-ils atteints, dans quelle proportion ? Quelles ont été les difficultés rencontrées ? Les solutions choisies étaient-elles appropriées ?

L'efficience : les effets obtenus sont-ils à la hauteur des moyens engagés (humains, matériels, temporels) ?

L'utilité : l'action a-t-elle un impact au regard des besoins de la société, un impact sur les publics, sur leur comportement individuel et social, sur leur pratique ?

La cohérence : les composantes des projets vont-elles dans le même sens ou sont-elles dispersées ? Les objectifs et les actions mis en œuvre dans le projet pédagogique traduisent-ils les intentions éducatives de la municipalité ?

Quantitatifs :

Le suivi des effectifs : taux de fréquentation des jeunes à l'accueil de loisirs.

Le taux d'encadrement : suivi du taux d'encadrement réglementaire.

Article 9 : Communication

La communication du service Accueil de Loisirs 10-17 ans, se fait par différents moyens :

- Mailing,
- Téléphone,
- Site Facebook : Ingrandes Fresne Espace jeunes,
- Flash infos et page Facebook de la Commune Ingrandes-Le Fresne sur Loire,
- Distribution de programmes pour les activités, dans les 3 écoles de la commune, au collège, à l'Accueil de Loisirs 10-17 ans et à la mairie.

Article 10 : Contact

Mails :

Coordination Enfance Jeunesse : animationjeunesse@ingrandes-lefresnesurloire.fr

Animateurs : animateurs@ingrandes-lefresnesurloire.fr

Téléphone :

Coordination Enfance Jeunesse : 06.84.40.43.81

Facebook :

Ingrandes Fresne Espace jeunes

Adresse :

Allée Maryse Bastié, 49123 Ingrandes – Le Fresne sur Loire.

Article 11 : Partenaires

